

**Conseil municipal de Villeneuve-le-Roi  
du 20 novembre 2014**

Vœu présenté par le groupe J'aime ma Ville

---

**Garantir le financement par l'Etat du dispositif du correspondant du parquet**

Considérant que le dispositif des "correspondants du parquet", maillon essentiel de la justice de proximité, pourrait disparaître au 1er janvier 2015 en raison du désengagement financier de l'Etat ;

Considérant que ces correspondants du parquet, sous la responsabilité du Procureur, reçoivent gratuitement les personnes victimes qui ont besoin d'un premier conseil ou de connaître leurs droits face à la complexité de la justice, qu'ils permettent la résolution amiable de nombreux conflits comme ceux de voisinage, ou de réaliser des actions sensibilisation, notamment en milieu scolaire ;

Considérant qu'ils assurent un service public de proximité essentiel, ouvert à tous, permettant notamment de désengorger les tribunaux ;

Considérant que ce dispositif original expérimenté dans le Val-de-Marne et porté par le Service régional d'action judiciaire et d'insertion (Sajir - intégré désormais à l'Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale), comprend 9 correspondants du parquet salariés intervenant dans 18 communes du Val de Marne, risque donc de disparaître à la fin de l'année ;

Considérant que ce service d'aide aux victimes est opérationnel depuis plusieurs années sur la commune de Villeneuve-le-Roi, laquelle cofinance ce dispositif à hauteur de 9000 euros ;

le conseil municipal

Demande au gouvernement de débloquer les crédits d'Etat nécessaires à la poursuite des missions des correspondants du parquet ;

Demande à Madame le Procureur de la République près du TGI de Créteil de poursuivre la réflexion sur les modalités concrètes de maintien d'un service de proximité d'accès à la justice.